



RAPPORT ANNUEL 2017
DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Un schéma de mutualisation au service de notre territoire

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ».

Dans cette perspective, les élus de la Communauté de d'agglomération du Niortais ont tenu à développer cette démarche dès le second semestre 2014.

Un première phase, d'analyses et d'élaboration d'un état des lieux, a permis de dégager des pistes de mutualisation pour les années à venir, formalisées dans un projet de rapport de mutualisation. Ce projet de Schéma de mutualisation a été soumis à la consultation des communes durant une période de trois mois, de décembre 2014 à février 2015.

C'est ainsi, qu'en mars 2015, le Conseil d'agglomération du Niortais adoptait un accord de principe sur un schéma de mutualisation de première génération entre notre EPCI et ses communes membres.

Ce rapport annuel présente l'état d'avancement en 2017 des actions de mutualisation mises en œuvre depuis 2015. Les champs des mutualisations sont divers. Amorcés avec le garage communautaire, l'instruction des autorisations d'urbanisme, puis avec le service de communication externe, la mutualisation se poursuit avec les directions des systèmes d'information et la mise en service prochaine d'un intranet.

Garantir une meilleure qualité du service à l'usager, partager le savoir-faire, améliorer l'efficience de l'organisation territoriale et si possible, rechercher des économies d'échelle sont les finalités de ce schéma de mutualisation qui constitue un véritable levier de développement de notre territoire et de reconnaissance de l'identité intercommunale.

Jérôme BALOGE

Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Table des matières

1.	RAPPEL : BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	3
1.1.	Définitions	3
1.2.	Références.....	3
1.3.	Contexte de la mutualisation.....	4
1.4.	Rappel des principaux objectifs du Schéma de Mutualisation de la CAN.....	4
2.	CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	5
3.	ORGANISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION.....	6
4.	PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU SDM.....	7
5.	THEMES ET NOMS DES PROJETS DU SDM	8
6.	ETAT D'AVANCEMENT, ACTUALITE DE LA DEMARCHE DE MUTUALISATION.	10

1. RAPPEL : BASE DE CONNAISSANCE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

1.1. Définitions

- Mutualisation :

La mutualisation, qui peut prendre diverses formes, permet la mise en commun, par des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

- Schéma de mutualisation :

Il s'agit d'un document d'orientation qui doit servir à impulser une dynamique et permettre d'aller vers plus de mutualisation. Ce document fait l'objet d'adaptations selon les opportunités.

1.2. Références

- La loi **RCT**

Loi du 16 décembre 2010 portant **réforme des collectivités territoriales (RCT)** s'inscrivait dans un processus qui visait à la simplification des structures territoriales, la réduction du nombre d'échelons territoriaux, la clarification des compétences et des financements. Elle a également systématisé la réflexion au sein des intercommunalités sur les possibilités de mutualisation. Elle impose aux communes et communautés d'élaborer un schéma de mutualisation dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal.

- La loi **MAPTAM**

Après la loi **RCT** du 16/12/10, la loi de **modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)** n° 2014-58 du 27 janvier 2014 finalise la sécurisation juridique des coopérations du bloc local.

Mars 2015 : 1^{ère} obligation de schéma de mutualisation (obligation reportée à décembre 2015)

Elle est le premier des trois nouveaux éléments de loi du Gouvernement pour réformer la décentralisation.

- La loi **NOTRe**

Troisième et dernier volet de la Réforme territoriale, la loi portant **nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** a été promulguée le 7 août 2015. Entre autres dispositions, ce texte apporte des précisions et simplifications de la mise en place de services communs entre EPCI et communes.

1.3. Contexte de la mutualisation

Obligation législative

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Projet de territoire

Ce projet adopté par le Conseil d'Agglomération le 11/04/16 intègre la réflexion autour des nouvelles compétences dévolues ou envisagées par les lois (MAPTAM, ALUR, NOTRe...).

Contexte financier contraint

Les dotations de l'Etat s'amointrissent.

Retrait de l'Etat

Le schéma de mutualisation répond aux attentes des communes suite au retrait des services de l'Etat

Les préconisations de la cour des comptes

La Cour des comptes presse les collectivités de participer davantage à la réduction du déficit public dont une des pistes évoquées est la mutualisation des services.

1.4. Rappel des principaux objectifs du Schéma de Mutualisation de la CAN

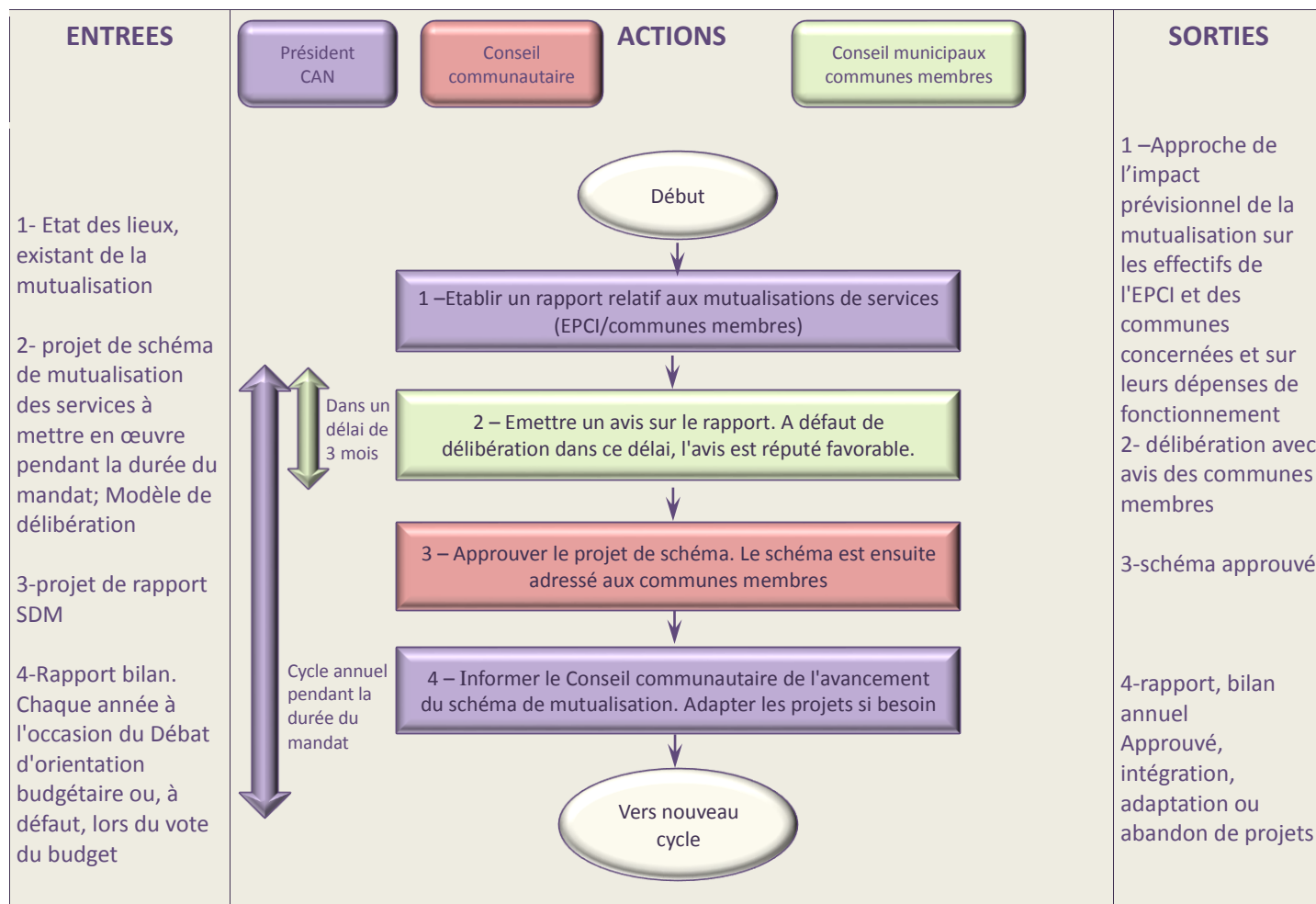
Faire mieux ensemble pour :

- maintenir et / ou améliorer la qualité des services
- partager les services pour accroître la disponibilité des expertises
- rechercher une plus grande efficacité/efficience économique
- renforcer la cohérence des politiques publiques
- renforcer la communauté d'intérêt
- rendre plus lisible l'action intercommunale
- contribuer à mieux satisfaire les usagers (qualité du service public)
- faire reconnaître davantage l'identité intercommunale
- dégager à moyen et long terme des marges de manœuvre financières en partageant les ressources
- moderniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts

La mutualisation par activité peut concerner les ressources logistiques, les ressources humaines, les systèmes d'information, les activités opérationnelles.

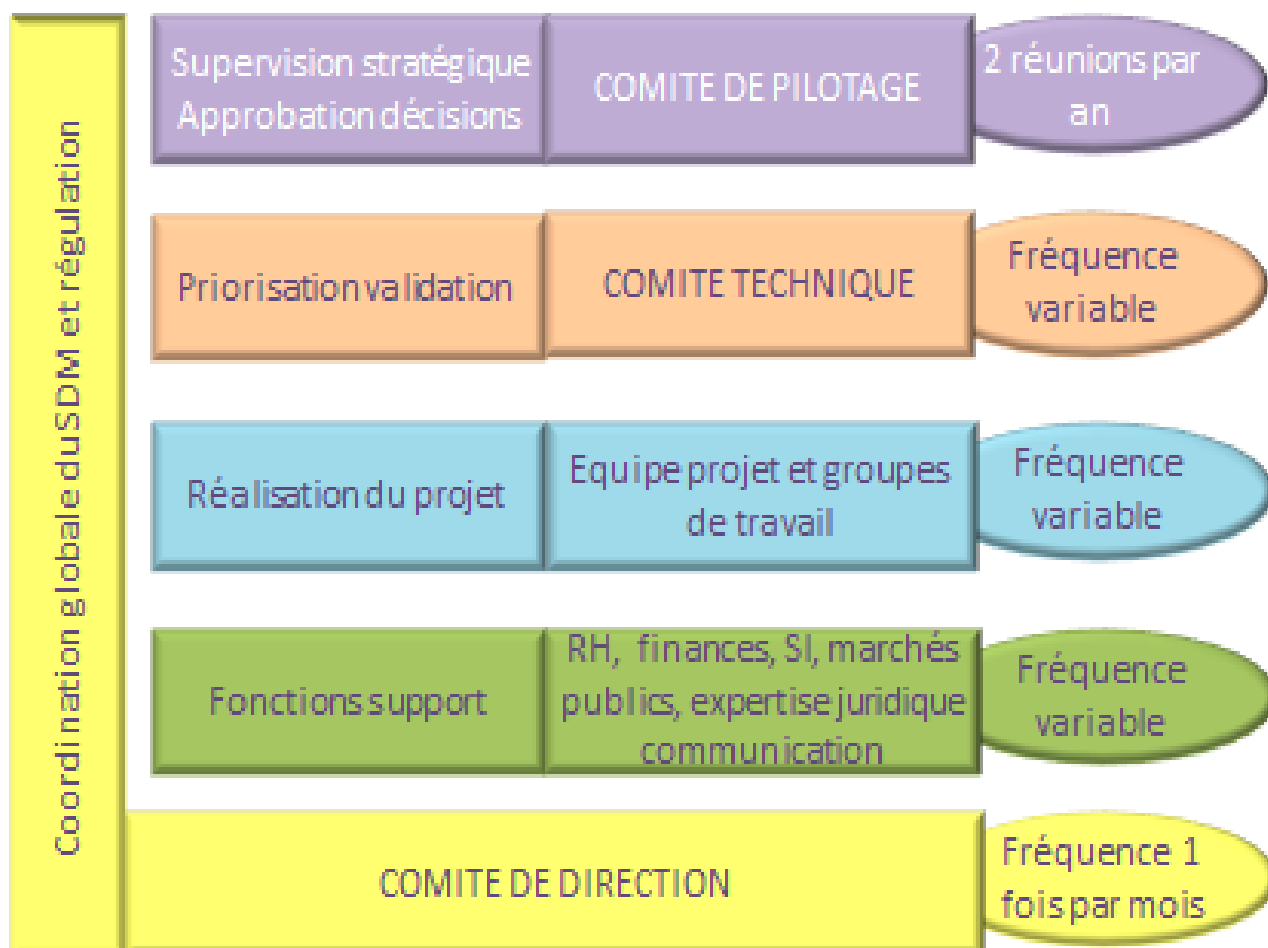
Le périmètre d'application peut être variable selon les domaines et concerner de façon indépendante ou combinée la communauté et une commune (en général la ville centre) ou la communauté et plusieurs communes.

2. CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION

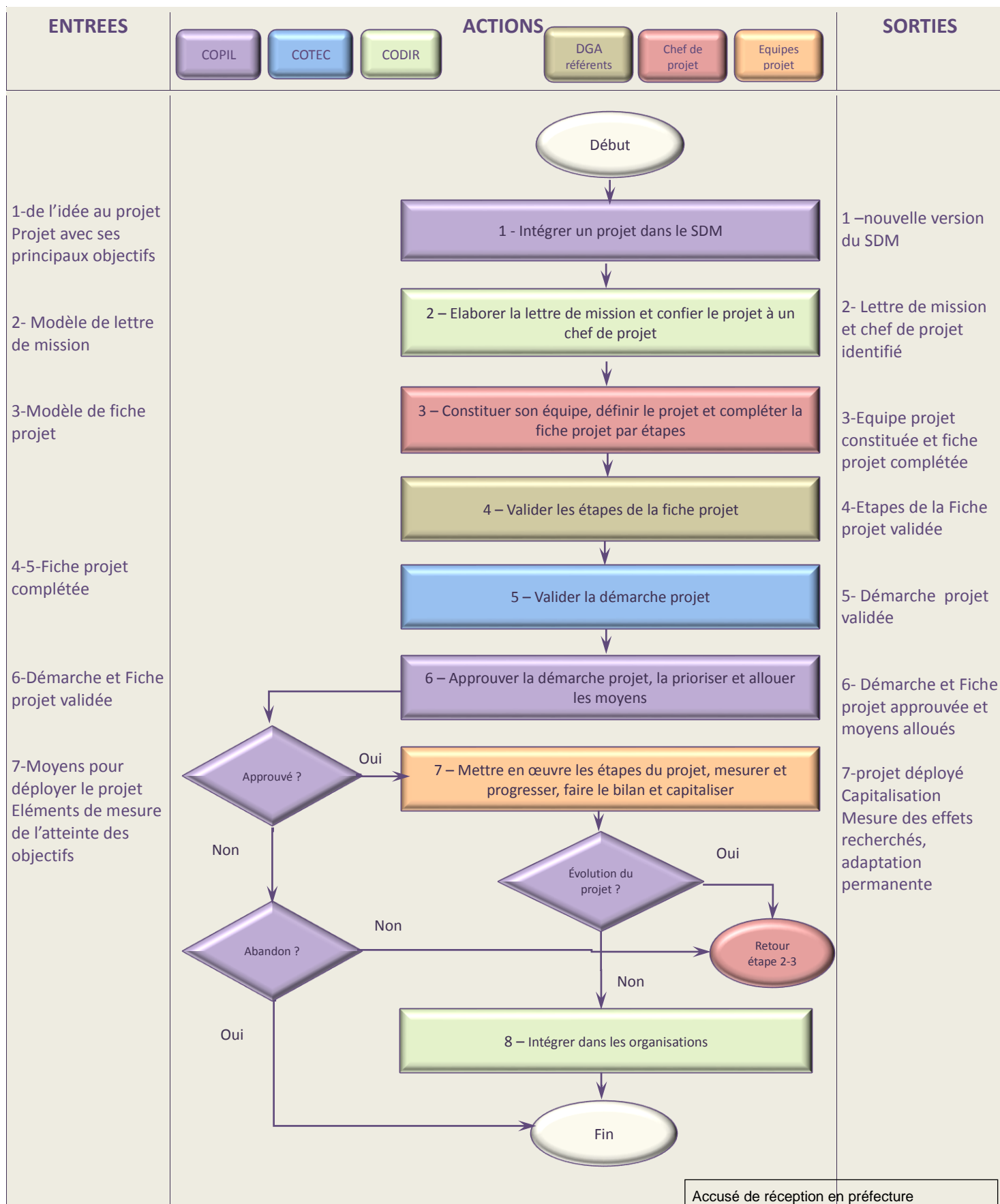


3. ORGANISATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

GOUVERNANCE DU SDM



4. PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU SDM



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c12-11-2017-1-AU
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

5. THEMES ET NOMS DES PROJETS DU SDM

A l'issue du Comité de pilotage du 17 septembre 2014 et du Bureau du 6 novembre 2014, la liste des projets a été arrêtée comme suit :

1. THEMATIQUES

- Culture et tourisme (évènementiel...)
- Développement durable Agenda 21
- Droit des sols
- Communication externe
- Communication Interne : intranet
- Communication Interne : suivi documentaire

2. ORGANISATIONS

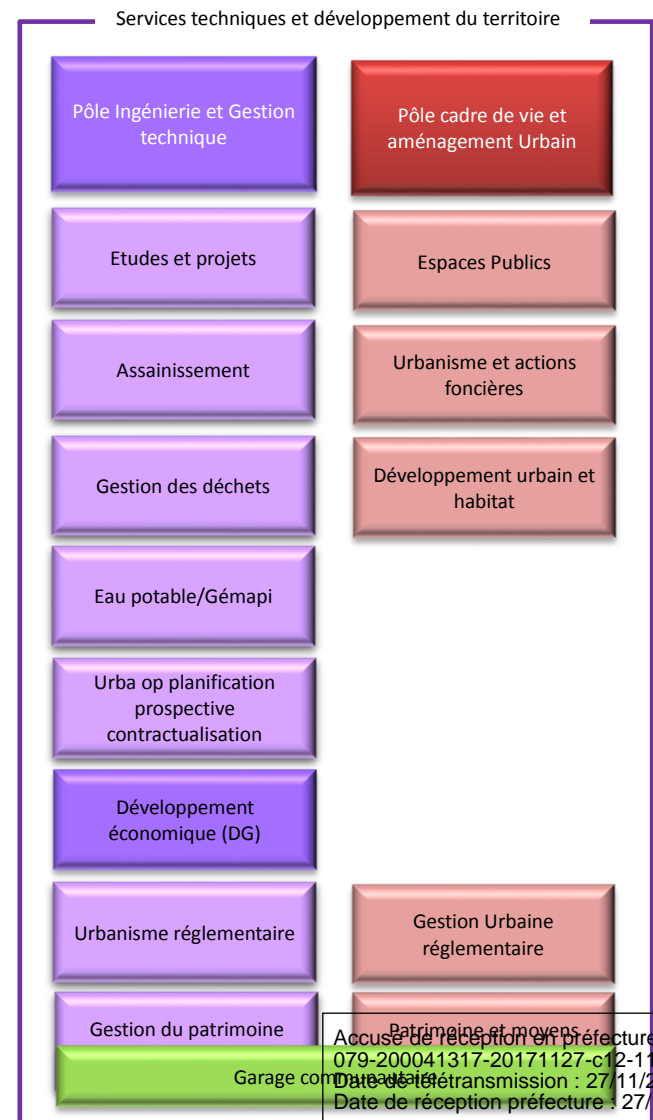
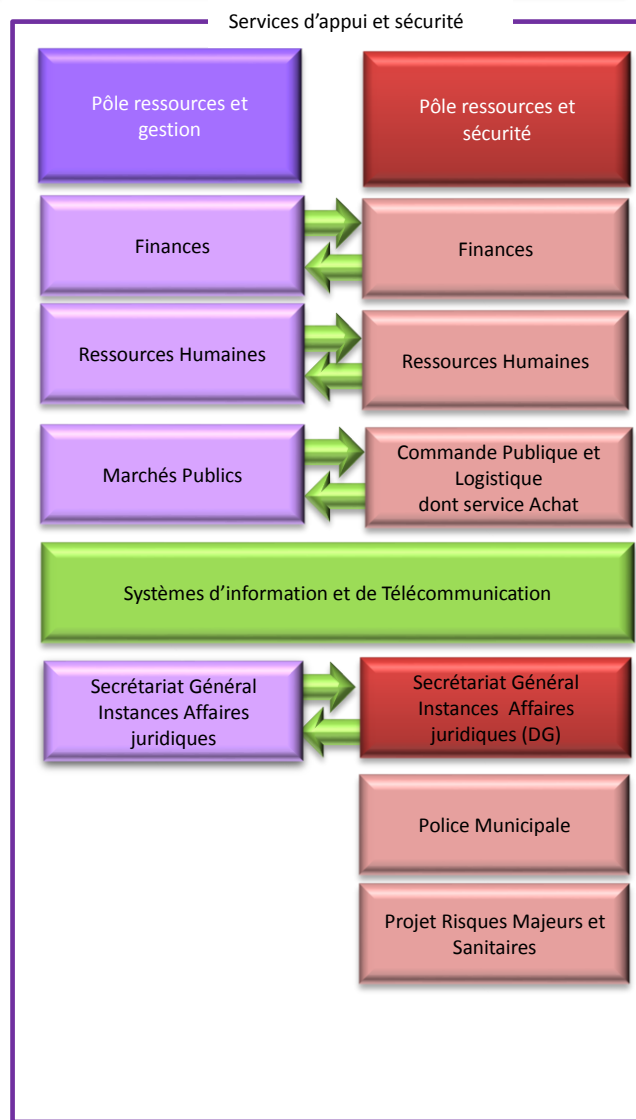
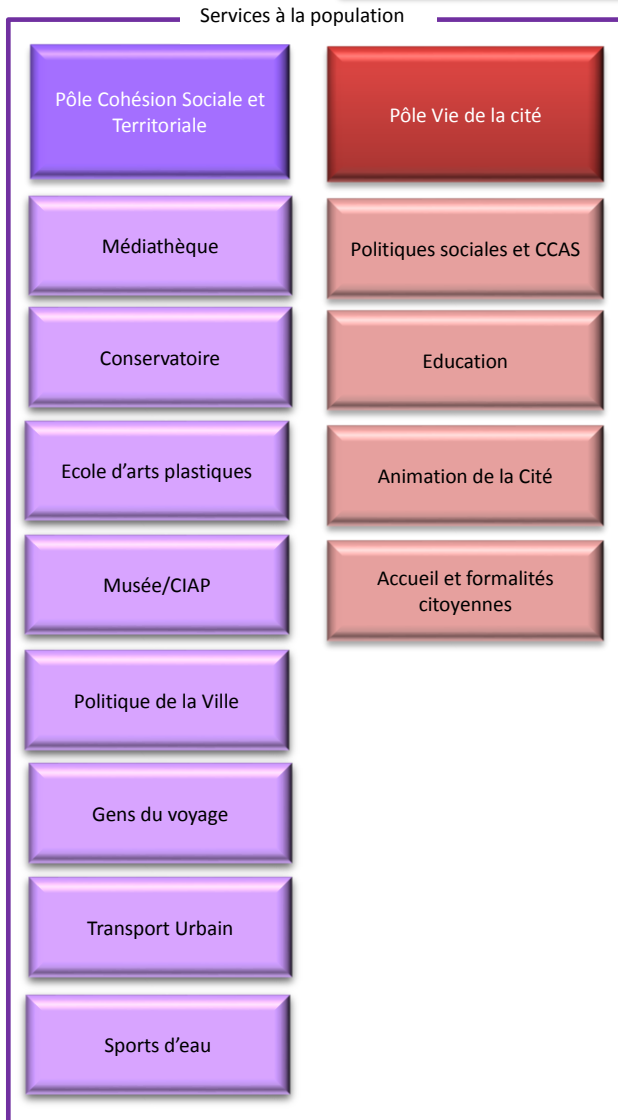
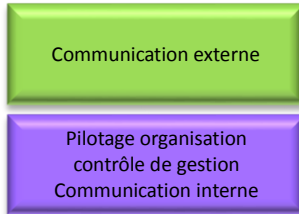
- Collaboration RH
- Informatique
- Commande publique (marchés dont les clauses d'insertion, groupements de commandes...)
- Archives

3. COOPERATIONS TECHNIQUES

- Fibre optique
- Déchets et proximité
- Mutualisation de matériel



Organigrammes et services mutualisés CAN/Ville de Niort



Accuse de réception en préfecture
 079-200041317-20171127-c12-11-2017-1-AU
 Date de transmission : 27/11/2017
 Date de réception préfecture : 27/11/2017

6. ETAT D'AVANCEMENT, ACTUALITE DE LA DEMARCHE DE MUTUALISATION.

Les services mutualisés :

Le garage communautaire.

Le garage Communautaire a vu le jour le 05/05/2014 suite à l'adoption par les 2 collectivités des délibérations (CC du 28/04/2014 et CM du 29/04/2014) et la signature de la convention portant sur la mutualisation des ateliers garages de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la Ville de Niort.

Domaine d'intervention:

Les véhicules et matériels de la Ville de Niort en pleine propriétés ou conventions acceptées par le contrôle de légalité et ceux de l'EPCI Communauté d'Agglomération du Niortais seront admis au garage commun.

Missions:

Assurer la sécurité, le maintien en conformité, l'entretien et le dépannage des véhicules et matériels identifiés dans le domaine d'intervention.

Effectif: 17 personnes

- 1 Responsable (en binôme avec le responsable régie)
- 1 Gestionnaire administratif et comptable (en binôme avec le gestionnaire administratif et comptable de la régie bâtiments)
- 3 Gestionnaires d'achats et stocks
- 2 Responsables chargés des interventions internes et externes
- 9 Opérateurs en maintenance des véhicules et matériels (dont un chaudronnier véhicules industriels)
- 1 Apprenti en maintenance des véhicules et matériels

Moyens techniques:

1450 M2 d'atelier, bureau, vestiaires, commun...

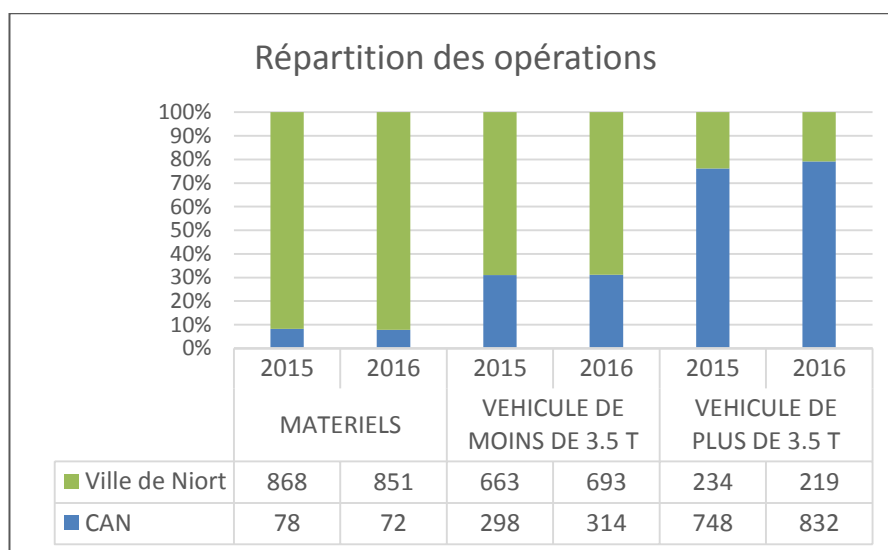
150 M2 de zone de stockage fourniture

10 places de stationnement en dehors de la zone de travail pour le remisage des véhicules et matériels

Quelques chiffres qui caractérisent l'activité et sa répartition entre la Ville de Niort et la CAN :

3 159 Ordres de réparation

- 881 bons de commande de prestation
- 1 227 bons de commande de fournitures
- 1 568 bons de sortie de stocks
- Plus de 2 500 Factures traitées



Le garage communautaire s'est inscrit depuis son démarrage dans une démarche d'amélioration continue pour renforcer sa capacité d'adaptation et son efficience.

Les liens de co-responsabilité avec les services de la Ville de Niort se sont renforcés pour que les parties prenantes puissent mieux répondre à leurs besoins respectifs et communs. Ainsi, les responsables suivent ensemble un plan d'actions dont les principaux effets attendus portent sur : le partage de données via le logiciel métier ATAL, la planification, la réduction du recours aux prestataires externes, la réduction du temps de traitement des matériels; l'adaptation et le respect des consignes du règlement interne de fonctionnement du Garage communautaire.

Le service de communication externe.

Depuis le 1er janvier 2016, les services communication de la CAN et de la Ville de Niort ont été mutualisés. Ce service commun permet désormais d'assurer l'ensemble des actions de communication externe pour le compte de la commune et de l'agglomération tout en optimisant la gestion des ressources humaines, des moyens et matériels, pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation à terme d'économies d'échelle.

Les objectifs de la mutualisation

- Développer l'information d'intérêt territorial (faire découvrir les acteurs locaux et l'activité du territoire)
- Conforter l'information d'utilité publique (renseigner et faciliter la vie de l'utilisateur)
- Identifier et travailler la marque de fabrique niortaise pour être remarqué et se démarquer à l'extérieur du territoire (créer de la valeur)

Les principales évolutions côté CAN

- Le site internet de l'Agglomération
 - Intégration d'actualités en page « Une »
 - Refonte entière des rubriques (rencontre avec les services pour revoir l'ensemble des textes)
- Des campagnes d'affichage régulières
- Une évolution graphique de « Territoire de Vie »
- La création d'une identité graphique pour les établissements culturels de l'Agglomération
- Développer la présence de la CAN et de son action sur le territoire (création d'une identité visuelle pour les chantiers communautaires, valoriser les projets de la collectivité auprès des habitants)

Les principales évolutions côté ville de Niort

- Des créations « made in service communication » (visuels des Jeudis Niortais, de Niort Plage ou des Voisinades, les apéros du Mardi)
- Une image de la culture renouvelée (Festival du polar Regards noirs, le Guide de l'été,)

Un nouvel outil : la web TV

La création de cet outil permet de valoriser les actions de la CAN et de la ville de Niort auprès des habitants du territoire à travers un outil pédagogique et accessible à tous. – L'enjeu est d'accroître la visibilité de la web TV (via les autres supports de communication, tels que les magazines ou les comptes Twitter).

Les vidéos sont accessibles depuis les pages d'accueil des sites web de la Ville et de l'Agglo. 18 : c'est le nombre de vidéos produites depuis le 7 mars 2016, date de lancement de la Web TV (13 vidéos réalisées pour NiortAggloTV et 5 vidéos pour NiortTV)

Chantiers connexes menés depuis janvier 2017

- Coordonner la mise en place du marché de consultation commun VdN/CAN en lien direct avec le service Achat. En assurer ensuite la mise à jour nécessaire en fonction des l'évolution des besoins en impressions du service communication, toujours en lien avec le service Achats
- Assurer la centralisation des crédits de communications des services de la CAN.

Droit des sols

L'objectif est de conforter la mutualisation existante et préparer l'avenir en étudiant les évolutions potentielles et leur pertinence dans le cadre des futurs projets :

- Révision du SCOT
- Elaboration d'un PLUiD (en cours)
- PLH approuvé

-Simplifier et fluidifier le fonctionnement sur l'ensemble du territoire – Harmoniser les pratiques –
Disposer d'outils communs d'analyse

A ce jour, seulement 40 communes sont concernées par une possible mutualisation : 5 communes n'ont pas de document d'urbanisme (PLU, POS..) et seuls les services de l'Etat sont compétents pour l'instruction des dossiers ADS

Missions du service :

- Communes ayant une convention de type A, mise à disposition d'un logiciel métier et instruction par la CAN des dossiers de :
 - Permis de Construire
 - Permis de Démolir
 - Déclaration Préalable
 - Certificat d'Urbanisme b

Ainsi qu'une assistance auprès de ces communes en matière d'urbanisme

- Communes ayant une convention de type B
 - Mise à disposition d'un logiciel métier
 - Assistance technique
 - Assistance réglementaire

Impact financier :

- Pas d'impact immédiat, incidence à prévoir en 2019 : au minimum 3 communes vont être amenées soit à mutualiser soit à créer leur service instructeur. Ces communes qui n'ont pas de documents d'urbanisme vont bénéficier du PLUi, fin 2019, et l'instruction des actes d'urbanismes ne sera plus effectuée par les services de l'Etat.

Période	CAN				
	Nombre de communes	Nombre de communes pouvant être mutualisées (1)	Communes mutualisées	Dont Convention A	Dont Convention B
avant le 01/07/2013	29	27	0	0	0
entre le 01/07/2013 et le 31/12/2013	29	27	25	22	3
entre le 01/01/2014 et le 31/12/2014	45	40	25	22	3
Entre le 01/01/2015 et le 01/07/2015	45	40	39	34	5
Depuis le 01/03/2016	45	40	39	35	4
A compter du 01/01/2018	45	42	41	37	2

Calendrier : Mise en œuvre effective

A compter du 01/01/2018, avec la création d'une commune nouvelle issue des communes de :

- Boisseroles
- Saint-Etienne la Cigogne
- Belleville
- Prissé la Charrière

Deux de ces communes devraient conventionner avec la CAN pour l'instruction de leurs dossiers, il s'agit de Boisserolles et Saint-Etienne la Cigogne

Début 2019 prévoir pour fin 2019 la mutualisation des 3 communes RNU (soit un total de 44 sur 45)

- Prieire
- Thorigny
- Saint-Roman des Champs

Les démarches en projet :

Direction des systèmes d'information

La mutualisation doit permettre de maintenir et/ou améliorer la qualité des services selon les recherches suivantes :

- Partager les pratiques et l'expérience pour accroître la disponibilité des expertises.
- Rechercher une plus grande efficacité/efficience économique.
- Renforcer la cohérence des politiques publiques.
- Renforcer la communauté d'intérêt : sécurité, matériels, infrastructure, logiciels....

Un scénario a été retenu lors du comité de pilotage de février 2017, et la décision prise de lancer la démarche de mutualisation des SI CAN et la Ville de Niort sur le périmètre du SI de l'administration CAN et de la Ville de Niort avec une phase transitoire en vue d'aboutir très vite à un service commun. Pour ce service commun, un DSI est recruté et prendra ses fonctions début novembre, il sera secondé par un DSI adjoint (actuel DSI de la ville mis partiellement à disposition de la CAN).

Les échéances actuelles

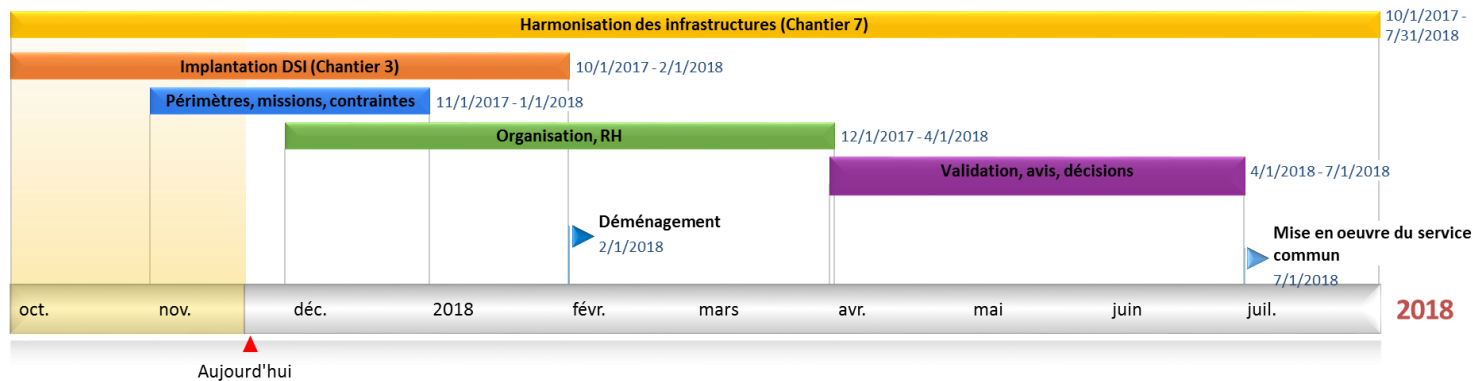
- 1er trimestre 2018 : S'installer dans des locaux communs rue Emile Bèche ;
- 3ème trimestre 2018 : Mettre en place le service commun ; cible au 1er juillet.

Les instances de pilotage, de dialogue et de concertation sont communes à la CAN et à la Ville de Niort. La co-construction est l'état d'esprit avec lequel les groupes travaillent, ainsi, toutes les productions, les livrables, les méthodologies sont élaborés conjointement.

Parmi les 8 grands chantiers identifiés, 4 sont prioritaires :

- Organisation/ RH La définition du service commun (statut, mode financement etc.)
- Implantation de la future DSI
- Harmonisation des infrastructures SI
- Définition des périmètres, missions, contraintes de la future DSI

Planification des chantiers prioritaires



Intégration des clauses sociales dans les marchés publics

Rappel du contexte :

Il n'existe pas aujourd'hui de guichet unique territorial des clauses sociales sur le territoire niortais. Il existe deux guichets « clauses » avec une entrée Ville et une entrée CAN. Depuis 2007, la Ville de Niort dispose d'un poste de facilitateur qui gère les clauses dans les marchés de la Ville et qui travaille depuis 2014 pour 6 donneurs d'ordres. Ce dispositif a été impulsé par une volonté politique forte appuyée par la Direction Générale.

Depuis 2016, la facilitatrice de la Ville est en prestation de services pour le compte de la CAN dans le cadre d'une expérimentation de développement des clauses dans les marchés de ses services, de ses bailleurs sociaux et des communes de la CAN. Tous les marchés de la Ville et de la CAN sont systématiquement étudiés pour l'insertion de clauses sociales.

■ **Deux conventions ont été conclues pour l'expérimentation** : une première pour la période de janvier à décembre 2016 (bilan transmis en janvier 2017) puis une seconde qui a débuté en avril 2017 pour une année supplémentaire.

L'organisation du futur guichet unique est programmée pour 2018 selon un périmètre en cours de définition.

Bilan 2016 de l'activité des deux guichets:

	Nombre de maitres d'ouvrages	Nb d'opérations de travaux ou prestations de services terminées ou en cours	Nb de marchés en cours ou terminés	Nb d'heures d'insertion
Ville	5	17	32	8 187
CAN	4	7	9	1 799
TOTAL	9	24	41	9 986

DÉTAIL DE LA PROGRAMMATION PAR GUICHET

Programmation guichet Ville de Niort : 2016

Maitres d'ouvrages	Nb d'opérations de travaux ou prestations de services avec une clause sociale	Nb de marchés avec une clause sociale	Nb d'heures d'insertion programmées
Services de la Ville CCAS	18	28	43 620 dont environ 40 000 en prestations de services
Etat	2	8	865
CD 79	1	1	500
Conseil régional	2	5	230
SEV	1	2	4 625
CAF 79	1	5	575
TOTAL	6	49	50 415

Programmation guichet CAN : 2016

Maitres d'ouvrages	Nb d'opérations de travaux ou prestations de services avec une clause sociale	Nb de marchés avec une clause sociale	Nb d'heures d'insertion programmées
Services CAN	10	27	6 125
Bailleurs sociaux : SEMIE et HSDS	5	36	4 410
Mairies de la CAN hors Niort	2	15	1505
TOTAL	5	78	12 040

Les magasins d'archives mutualisés

Il s'agit de regrouper les archives contemporaines de la Ville de Niort et de la CAN sur un même site ainsi que de créer une réserve pour les Musées.

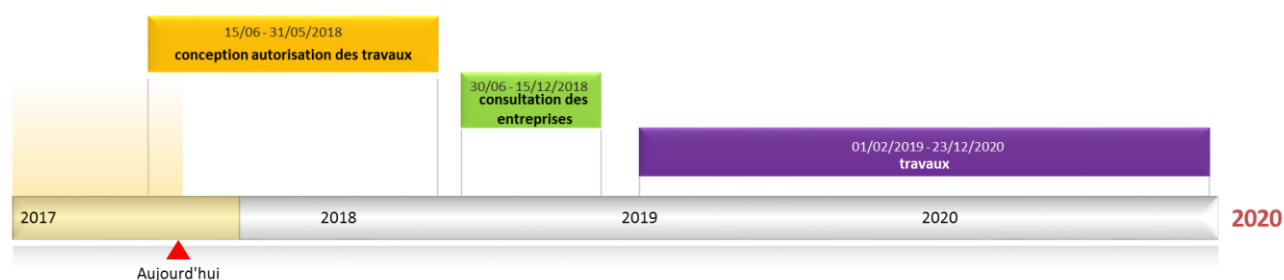
Après étude de faisabilité la décision de réaliser ce projet a été prise en juin 2016.

Le site retenu est celui de l'ancienne usine de confection textile, SANDEFO, 11, 13 rue Henri Sellier à Niort , propriété de la CAN.

Le programme a été établi pour réaliser 4 magasins archives Ville de Niort et 3 magasins archives CAN plus une réserve pour les Musées ainsi que des locaux communs (vestiaires, sanitaires, quai de déchargement). La capacité des magasins a été prévue pour un accroissement à 20 ans. Le site n'est pas destiné à recevoir du public.

L'ouverture est prévue pour mi 2020.

Planning de réalisation des magasins d'archives mutualisés



Intranet

L'intranet de NiortAgglo dont la première version sera en ligne en décembre 2017 s'apparente à un bureau virtuel. Ses objectifs s'alignent sur les principes clés de la nouvelle organisation de l'EPCI : décroisonner, collaborer, faire confiance, se responsabiliser, se repérer, mieux s'impliquer de sorte à stimuler la performance du service public et au final donner à notre collectivité la place territoriale qu'elle doit occuper avec les 45 communes.

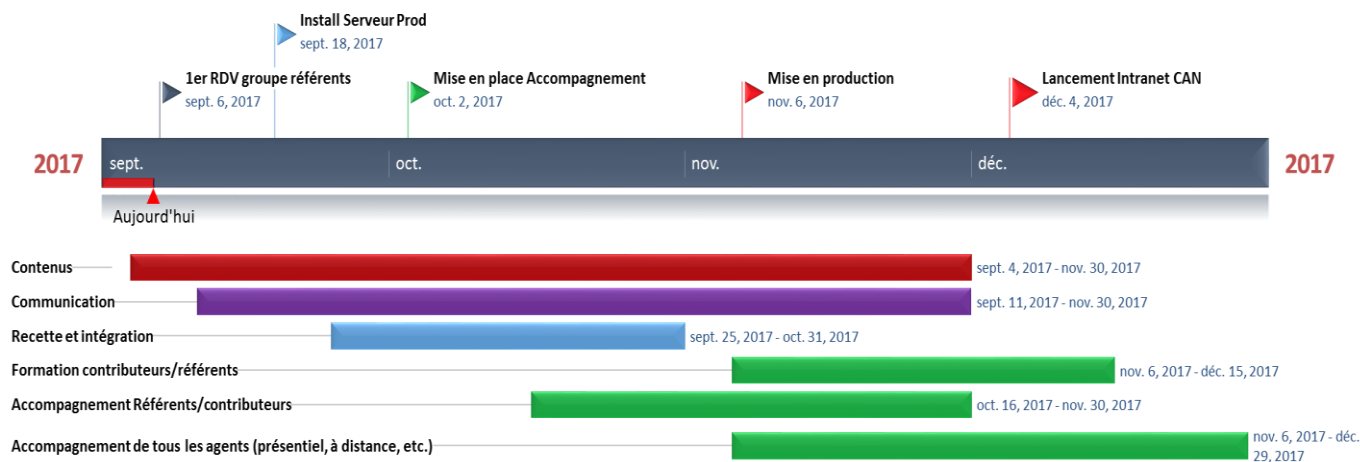
L'intranet comme espace de travail met à notre disposition les applications du quotidien, permet de trouver les coordonnées d'un collègue, de développer des collaborations directes (espaces collaboratifs) et à terme d'avoir une gestion dynamique des documents (Gèd) selon un processus structuré qui répond aux besoins de l'organisation.

Sous cet angle l'intranet n'est plus seulement un outil d'information mais un lieu de collaboration et de création de valeurs entre parties prenantes. En effet l'utilisateur ciblé n'est pas qu'un agent de l'EPCI. C'est aussi une personne extérieure à la collectivité impliquée dans le développement territorial : agent de la Ville de Niort, élu (e), secrétaire de mairie, expert du privé ou d'une institution... Notre intranet est en partie un extranet qui ouvre la porte à l'information et à la contribution d'acteurs externes. Il enrichit la manne collaborative d'expériences, de savoir-faire inédits et constructifs.

L'enjeu de cet intranet est double. A la fois appropriation par l'utilisateur des services délivrés et conduite de changement prise en charge par les encadrants. Partager, collaborer, interagir sont des compétences qui doivent faire partie de notre quotidien. Le plan d'accompagnement des utilisateurs de l'EPCI définit comme prioritaires au moins l'accès à la connaissance et le soutien apportés aux agents éloignés physiquement, culturellement, techniquement de l'intranet (enseignants, rippers, etc.). Ce plan de sensibilisation de tous les agents à la pratique de ce nouveau service se conçoit si l'encadrement y joue un rôle d'impulsion et libère les équipes des réticences d'usage.

La Ville de Niort et NiortAgglo ont en commun la même base technique d'intranet et partagent surtout la compréhension de cette nouvelle logique de travail qui place l'agent comme l'acteur impliqué d'une collectivité qui doit produire du service public et du développement territorial.

Planification des étapes



Suivi documentaire

L'objectif est d'optimiser la gestion et l'utilisation des ressources documentaires externes. Moderniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts. Maintenir la qualité des prestations documentaires pour la Ville de Niort (IntraDoc) et l'étendre à la CAN.

La mutualisation concerne dans un premier temps l'EPCI CAN et la Ville de Niort. Une extension aux autres communes pourrait être pertinente après une période de maturation.

Contenu : ouvrir aux agents de la CAN l'accès au portail documentaire Intradoc. Permettre aux agents CAN d'emprunter les ouvrages du centre de documentation. Signaler des ressources documentaires de la CAN sur le portail commun afin de pouvoir les partager avec la Ville. Faire évoluer des prestations de veille documentaire sur des thématiques transverses en fonction des besoins des deux collectivités.

Missions du service :

Le suivi documentaire est défini comme les activités de gestion et de diffusion des ressources documentaires et informationnelles externes utiles au travail des agents et des élus.

La première phase de mutualisation concerne l'optimisation de la diffusion des ressources documentaires.

Impact financier : Prestations de service Mise à disposition...

Coûts techniques de la mise en place du portail documentaire commun (rendre accessible à la CAN et créer un habillage graphique adapté) : 8.000 euros (2018)

Les coûts techniques de la maintenance du portail documentaire restent inchangés. Ils seront partagés entre la CAN et la Ville de Niort au prorata du nombre d'utilisateurs internes.

Prestations réalisées par les documentalistes de la Ville de Niort : 50 heures la première année pour la formation des utilisateurs et 5 heures par an pour le catalogage des ouvrages de la CAN.

Il est prévu d'adopter une convention fin 2017 pour mise en œuvre en 2018 à la suite de l'ouverture de l'Intranet de la CAN.

Un diagnostic des pratiques actuelles et des besoins documentaires des agents de la CAN a été mené sous forme d'entretiens avec les directeurs de la CAN.

Collaboration Ressources Humaines (Ville de Niort-CAN)

Il s'agit de renforcer les coopérations existantes autour de thèmes prioritaires.

Mieux anticiper ensemble et harmoniser les réflexions et procédures RH.

Le partage et l'échange sont de plus en plus incontournables notamment pour l'étude et la mise en œuvre des textes nouveaux et procédures nouvelles.

Chantiers 2017 :

- Travail sur la mise en place du nouveau Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : RIFSEEP – définition d'une méthode pour allouer un régime indemnitaire identique.
- Préparation d'un conventionnement mutualisé FIPHFP pour 2018.
- Réflexion commune sur le télétravail.
- Accompagnement de la création du service commun de la Direction des systèmes d'information pour le 1/07/2018
- Recrutement d'un nouveau médecin de prévention

Culture et tourisme (évènementiel...)

Une seconde édition du festival d'agglomération « Regards noirs » s'est déroulé du 1^{er} avril au 17 juin 2017. 17 communes du territoire niortais se sont mobilisées pour proposer un programme autour de l'univers du polar. Lectures publiques, conférences de spécialistes et d'invités de marque, auteurs de romans, spectacles, de films et d'expositions sur le thème.



- 10 projets globaux, dont :
 - 5 spectacles professionnels (dont 3 Murder party)
 - 3 enquêtes
 - 3 rencontres d'auteurs
 - 3 pièces de théâtre
 - 3 films projetés
 - 2 expositions
 - 2 ateliers scientifiques
 - 1 après-midi jeux
 - 6 manifestations diverses (inauguration, remise de prix, etc...)
- Cette manifestation sera reconduite en 2018 probablement déclinée en 2 actes. Le premier acte se déroulerait sous une forme revisitée du Festival de Niort (février 2018). Pour le deuxième acte, la programmation ferait la part la plus belle au spectacle vivant, en extérieur (spectacles de rue) et démarrerait sur une période d'avril à mai.

Groupements de commandes

La coordination d'un groupement, consiste en la passation, la signature et la notification des différents marchés pour le compte de tous les membres du groupement

La CAN et une ou plusieurs de communes membres ont mis en place des groupements de commandes :

a. Fournitures de papier

Le groupement de commande de fournitures de papier est réalisé entre la CAN, le SDIS, le Conseil Général et 21 communes.

b. Fournitures administratives

Le groupement de commande de fournitures administratives est réalisé entre la CAN, la Ville de Niort, le SDIS et le Conseil Général et 20 communes. Ce groupement concerne les fournitures de bureau, les consommables informatiques jets d'encre notamment et papier en petite quantité

c. Carburant

Le groupement de commandes de carburant en vrac est réalisé entre la Ville de Niort, la CAN, le SDIS , 12 communes de la CAN et le Conseil Général.

d. Télécommunications

Un groupement de commandes des télécommunications a été réalisé entre la CAN, la ville de Niort et le Conseil Général. Ce groupement d'achat a permis d'augmenter les débits réseaux tout en conservant des coûts similaires. Le regroupement des 3 collectivités fait entrer la CAN dans le cercle des grands comptes clients des opérateurs.

e. Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments

Un groupement de commandes sur les travaux neufs et grosses réparations des équipements a été réalisé entre la CAN, la Ville de Niort et le CCAS

Ce groupement permet de gérer quotidiennement les travaux d'entretien courant sur le patrimoine bâti afin de maintenir son fonctionnement, mais également d'apporter les améliorations requises dans le cadre de l'évolution éventuelle des compétences ou d'une meilleure organisation et gestion des équipements.

f. Installations photovoltaïques :

Dans le cadre du développement de l'énergie photovoltaïque sur le patrimoine communautaire et pour soutenir cette même dynamique à l'échelle des communes du territoire, un groupement de commandes a été créé après une étude de faisabilité confiée au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER). 9 communes ont répondu à ce projet pour une ou plusieurs opérations soit 21 au total avec la CAN. Le site de la station d'épuration de Frontenay-Rohan-Rohan a été retenu pour la CAN.

Conclusion

- Les chantiers de coopération sont nombreux et très divers
- Les services de la CAN, de la ville de Niort et des autres communes œuvrent collectivement au partage des ressources et à la convergence des projets
- Les progrès accomplis en 2017 confortent la dynamique enclenchée et les méthodes de co construction qui ont été retenues.